

Fiche signalétique

Permacure



1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Permacure
Fournisseur	: Même que le manufacturier
Synonyme	: Non disponible.
Nom commercial	: Permacure
Utilisations	: Non disponible.
Manufacturier	: Tech International, 200 E. Coshocton St., Johnstown, Ohio 43031, 1-740-967-9015; Chemtrec 1-800-424-9300
Code	: 220, 222, 224, 226
No de fiche signalétique	: 220, 222, 224, 226
Date de validation	: 11/12/2014.
Date d'impression	: 11/12/2014.
En cas d'urgence	: Chemtrec 1-800-424-9300 (24hrs) CHEMTREC Brazil (Rio De Janeiro): +(55)-2139581449 CHEMTREC Mexico: 01-800-681-9531 CHEMTREC Russia: 8-800-100-6346
Type de produit	: Solide.

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique	: Solide.
Couleur	: Gris. [Pâle]
Odeur	: Non disponible.
Mention d'avertissement	: DANGER!
Mentions de danger	: PEUT CAUSER LA MORT SI INGÉRÉ. NOCIF SI INHALÉ. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.
Mesures de précaution	: Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Laver abondamment après usage.
Voies d'absorption	: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Toxique par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Ingestion	: Très toxique en cas d'ingestion.
Peau	: Gravement irritant pour la peau.
Yeux	: Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	: Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

2. Identification des dangers

- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur

- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
caoutchouc naturel	9003-31-0	25 - 50
kaolin	-	10 - 25
soufre	7704-34-9	0 - 5
1,3-diphényl-2-thiourée	102-08-9	0 - 5
Zinc, oxyde de - Fumées	1314-13-2	0 - 5
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	0 - 5
distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	0 - 5
Anhydride phtalique	85-44-9	0 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
 - Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Grand déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/ m³	Autre	ppm	mg/ m³	Autre	ppm	mg/ m³	Autre	Notations
kaolin	US ACGIH 3/2012	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	AB 4/2009	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	BC 4/2012	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	ON 7/2010	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	QC 9/2011	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[c]
Zinc, oxyde de - Fumées	US ACGIH 3/2012	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[a]
	AB 4/2009	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[b]
	BC 4/2012	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[b]
	ON 7/2010	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[a]
	QC 9/2011	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[d]
soufre Anhydride phtalique	AB 4/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 3/2012	1	6.1	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	AB 4/2009	1	6.1	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 4/2012	1	-	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	ON 7/2010	1	6.1	-	-	-	-	-	-	-	[3]
caoutchouc naturel, Inhalable allergenic proteins caoutchouc naturel, as total proteins	QC 9/2011	1	6.1	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	US ACGIH 3/2012	-	0.	-	-	-	-	-	-	-	[1][3] [e]
			0001	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	0.001	-	-	-	-	-	-	-	[1]
	BC 4/2012	-	0.001	-	-	-	-	-	-	-	[1][3] [f]
caoutchouc naturel, Inhalable allergenic proteins distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	ON 7/2010	-	0.	-	-	-	-	-	-	-	[1][3] [e]
			0001	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 3/2012	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[e]
	AB 4/2009	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[g]
	ON 7/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[h]
QC 9/2011	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[h]	

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	US ACGIH 3/2012	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[e]
	AB 4/2009	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[g]
	ON 7/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[h]
	QC 9/2011	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[h]

[1]Absorbé par la peau. [3]Sensibilisation cutanée

Forme: [a]Respirable fraction [b]Respirable [c]La poussière respirable. [d]Fumées [e]Fraction inhalable [f]Inhalable [g]Mist [h]mist

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

: Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Yeux

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Peau

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Autre protection	: Non disponible.
Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)	: Non disponible.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Solide.
Point d'éclair	: Non applicable.
Durée de combustion	: Non disponible.
Vitesse de combustion	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Limites d'inflammabilité	: Non disponible.
Couleur	: Gris. [Pâle]
Odeur	: Non disponible.
Goût	: Non disponible.
Poids moléculaire	: Non applicable.
Formule moléculaire	: Non applicable.
pH	: Non applicable.
Point d'ébullition/condensation	: Non applicable.
Point de fusion/congélation	: Non disponible.
Température critique	: Non disponible.
Densité relative	: Non applicable.
Pression de vapeur	: Non applicable.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Volatilité	: Non disponible.
Seuil de l'odeur	: Non disponible.
Vitesse d'évaporation	: Non applicable.
TDAA	: Non disponible.
Viscosité	: Dynamique (température ambiante): Non applicable. Cinématique (température ambiante): Non applicable.
Ionicité (dans l'eau)	: Non disponible.
Propriétés de dispersibilité	: Non disponible.
Solubilité	: Non disponible.
Remarques physico-chimiques	: Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
1,3-diphényl-2-thiourée	DL50 Orale	Rat	50 mg/kg	-
Anhydride phtalique	DL50 Orale	Rat	1530 mg/kg	-
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	2180 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Zinc, oxyde de - Fumées	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Anhydride phtalique	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 50 milligrams	-
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 0.5 Milliliters	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
kaolin	A4	-	-	-	-	-
Zinc, oxyde de - Fumées	A4	-	-	-	-	-
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	A4	-	-	-	-	-
distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	A4	-	-	-	-	-

Mutagénicité

11. Informations toxicologiques

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produits synergiques : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
1,3-diphényl-2-thiourée	Aiguë CL50 67000 à 79000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Zinc, oxyde de - Fumées	Aiguë CL50 18900 µg/l Eau douce Aiguë CE50 0.042 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	96 heures 72 heures
	Aiguë CL50 98 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
soufre	Aiguë CL50 1.1 ppm Eau douce Chronique NOEC 0.017 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	96 heures 72 heures
Anhydride phtalique	Aiguë CE50 >5000 ppm Eau douce Aiguë CL50 14 ppm Eau douce Aiguë CE50 147 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Lepomis macrochirus Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	48 heures 96 heures 96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Persistance/dégradabilité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Toxicité des produits de biodégradation : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible.

Classification RCRA : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	UN3077	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Zinc, oxyde de - Fumées)	9	III	 	-
Classe ADR/RID	UN3077	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Zinc, oxyde de - Fumées)	9	III	 	Code tunnel (E)
Classe IMDG	UN3077	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (zinc oxide)	9	III	 	-

14. Informations relatives au transport

Classe IATA-DGR	UN3077	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (zinc oxide)	9	III	 	-
------------------------	--------	---	---	-----	--	---

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Indéterminé.

SIMDUT (Canada) : Classe D-1A: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Zinc (et ses composés)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Indéterminé.
- Inventaire du Japon**: Indéterminé.
- Inventaire de Corée**: Indéterminé.
- Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Indéterminé.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.
- Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PEUT CAUSER LA MORT SI INGÉRÉ. NOCIF SI INHALÉ. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	3
Inflammabilité	0
Risques physiques	0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Références : Non disponible.

Autres considérations spéciales : Non disponible.

Date d'impression : 11/12/2014.

Date d'édition : 11/12/2014.

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 0.01

Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.